



Aurillac, le 12 février 2019

## Communiqué de presse

### BILAN 2018 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LE DÉPARTEMENT DU CANTAL

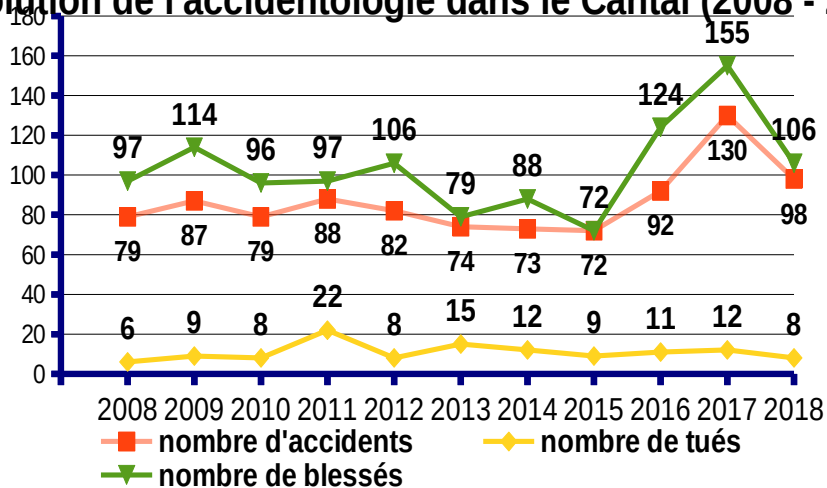
#### Sécurité routière : l'accidentologie et la délinquance routière en hausse

En 2018, les indicateurs de l'accidentalité routière sont en nette baisse par rapport au pic de 2017, toutefois ils restent élevés si on les place dans une perspective décennale. Le bilan sécurité routière du Cantal est donc encourageant par rapport à 2017, mais il ne saurait être satisfaisant.

Il reste nécessaire de maintenir la plus grande vigilance sur les routes, et notamment sur les trajets du quotidien. Car la sécurité routière vient de le rappeler, à l'occasion du lancement de sa dernière campagne de prévention, on estime que 1 900 personnes meurent chaque année sur des routes "qu'elles connaissent par cœur".

	Janvier-Décembre 2017	Janvier-Décembre 2018	Évolution
<b>Accidents</b>	130	98	- 24 %
<b>Tués</b>	12	8	- 33 %
<b>Blessés (dont hospitalisés)</b>	155 (98)	106 (79)	- 31 % (- 19 %)

#### Évolution de l'accidentologie dans le Cantal (2008 - 2018)



Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
Préfecture du Cantal – 04.71.46.23.14/ 04.71.46.23.72

[pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



Le facteur prédominant des accidents reste une vitesse excessive ou inadaptée, avec comme conséquence le défaut de maîtrise du véhicule qui constitue un facteur aggravant sur les routes de ce département de montagne.

Le non-respect des priorités et l'alcool demeurent ensuite les principaux facteurs d'accidents.

La baisse des accidents a concerné toutes les catégories de victimes :

**Piétons** : 11 victimes en 2018 contre 17 en 2017

**Deux-roues** : 26 victimes en 2018 contre 33 en 2017

**Jeunes (15-24 ans)** : 15 % des victimes en 2018 contre 16 % en 2017.

Les axes les plus accidentogènes sont la RN 122, la RD 3, la RD 922 et la RD 926

## **La délinquance routière reste en hausse**

### *Vitesse*

Les radars fixes implantés dans le Cantal ont enregistré une augmentation de 13 % des excès de vitesse en 2018 après une augmentation de 33 % en 2017.

Ces données doivent être rapprochées de l'augmentation des suspensions du permis de conduire pour excès de vitesse cette année de l'ordre de 20 %. Ces suspensions sont le fait de grands excès de vitesse de plus de 40 km/h.

### *Feux-rouges*

Les infractions pour franchissement de feu ont plus que doublé, avec une augmentation globale de 110 % en 2018 (+ 127 % avenue des Pupilles et + 90 % boulevard de Verdun à Aurillac).

### *Alcool -stupéfiants*

Malgré une augmentation de 12 % du nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés cette année, le taux d'infraction, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'infractions et celui des dépistages, reste stable à 0,08 %. En revanche, le nombre de suspensions du permis de conduire pour alcool délictueux a augmenté de 20 % en 2018.

Concernant les stupéfiants, le nombre de dépistage a augmenté en 2018 de 14 % par rapport à l'année précédente, conformément aux préconisations du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018. Dans le même temps, le taux d'infraction a progressé de 2 points (12 %). Par conséquent, il est constaté une forte hausse (+79 %) du nombre de retraits de permis de conduire pour usage de stupéfiant.